

Ville de
Guérande

Service instructeur : Direction des Finances
Rapporteur : Pascal LOIRAT

Délibération du conseil municipal – DEL2019/190 Séance du 18 décembre 2019

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

044-214400699-20191218-2019CM7-DEL190-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2019

Publication : 23/12/2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit décembre, à 18 heures 30. Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 10 décembre 2019 s'est réuni à l'Hôtel de ville sous la présidence de Nicolas CRIAUD, Maire.

Étaient présents : Pascal LOIRAT (arrivé 19h07) - Françoise JOUNIER - Marie-Annick DURAND - Luc PORTET - Catherine LACROIX - Bernard MACÉ - Anouk PAOLOZZI-DABO - Frédéric DUNET - Jacques GUIHÉNEUF - Laurent BOULO - Chantal DEMY - Marie-Claude BARRET - Laurent CHASSAING - Patrice GUIHARD - Joseph GAULTIER - Gwénaëlle MORVAN - Joëlle URVOIS - Anne-Martine GUILLOUX - Marie-Line MOREAU - Hélène CHALLIER - Hervé NAËL - Emmanuelle SOALHAT - Dominique MIGAULT - Frédéric MICHÉ - Anne-Gaëlle RÉVAULT - François PAGEAU

Étaient excusés : Thierry de LORGERIL donne pouvoir à Nicolas CRIAUD - Laurence LÉPINE donne pouvoir à Bernard MACÉ - Laurence GEFFRAY donne pouvoir à Gwénaëlle MORVAN - Fabrice GUILLET donne pouvoir à Joseph GAULTIER - Nadège VÉRON donne pouvoir à Anne-Martine GUILLOUX - Dominique WEBER.

Secrétaire de Séance : Catherine LACROIX

Objet : Budget Principal - Débat d'orientations budgétaires 2020

Monsieur le Maire rappelle que les alinéas 2 et 3 de l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, modifié par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 dispose que :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au sein du conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article, comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunal dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et sa publication sont fixés par décret. »

Le rapport, joint à la présente délibération, est présenté par Monsieur le Maire. Il est pris acte du débat d'orientations budgétaires dans une délibération spécifique qui doit faire l'objet d'un vote du conseil municipal. Par ce vote, le conseil municipal prend acte de la tenue du débat mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et D.2312-3,

VU les observations de la Commission Finances en date du 6 décembre 2019,

Le Conseil Municipal PRENDRE ACTE à l'unanimité du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2020.



BUDGET PRIMITIF 2020

Débat d'Orientation Budgétaire



Le D.O.B ?

- Instauré par la loi du 06/02/1992 et amendé par la loi NOTRe du 07/08/2015

- Débat au sein du Conseil Municipal sur la base d'un rapport présentant :
 - Les orientations budgétaires
 - Les engagements pluriannuels
 - La structure et la gestion de la dette
 - La structure et l' évolution des dépenses et des effectifs de la collectivité

- Depuis 2016 : une synthèse de ce rapport doit être annexée au budget primitif et au compte administratif

Les principales données du Projet de Loi de Finances 2020

□ Les principaux indicateurs économiques

	Prévisions Loi de finances 2020	Rappel des données 2019
Evolution du PIB	+1.3%	+1.4%
Inflation	+1.0%	+1.2%
Déficit public	2,2%	3,1%
Dettes publiques	98,7%	98,8%

Les principales données du Projet de Loi de Finances 2020

Un volet fiscal très important : Poursuite de la refonte de la Taxe d'Habitation

Que se passe t'il en 2020 ?

- La commune perçoit la Taxe d'Habitation sur les résidences principales, mais ne peut plus en voter le taux ni en modifier les abattements
- Evolution du produit 2020 de la Taxe d'Habitation en fonction :
 - De la revalorisation forfaitaire des bases (taux décidé dans le PLF)
 - De l'évolution physique des bases
- 80% des contribuables ne paieront plus de taxe d'habitation sur les résidences principales en 2020
 - La commune continue de percevoir le produit de la TH via un dégrèvement
 - Pour 2020, les communes ayant augmenté leur taux entre 2017 et 2020, celles-ci ne conservent pas le produit supplémentaire issu de leur hausse de taux d'imposition.
- Interdiction d'augmenter la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants en 2021 et 2022

Les principales données du Projet de Loi de Finances 2020

Un volet fiscal très important : Poursuite de la refonte de la Taxe d'Habitation

Que se passe t'il à partir de 2021 ?

- Le dégrèvement de la Taxe d'Habitation accordé à 80% des contribuables est converti en une exonération totale.
- Cette exonération est progressivement étendue aux autres contribuables (20% restants)
 - En 2021 : exonération de 30%
 - En 2022 : exonération de 65%
 - En 2023 : suppression de la taxe d'habitation
- **Les communes ne perçoivent plus la taxe d'habitation sur les résidences principales, ni les compensations d'exonération qui s'y rattachent.** Cette suppression se fera en 3 temps :
 - En 2021
 - les communes bénéficient du transfert à leur profit du taux de la taxe sur le foncier bâti des départements. Les communes peuvent faire varier leur taux de foncier bâti mais pas les exonérations.
 - L'affectation du foncier bâti n'étant pas obligatoirement égale à la perte de la taxe d'habitation, un coefficient correcteur est mis en place pour permettre une compensation à l'euro (sur la base d'un produit TH de référence calculé au taux d'imposition 2017)
 - En 2022, les communes pourront de nouveau délibérer en matière d'exonération et d'abattement au titre de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties
 - En 2023, les communes retrouvent l'ensemble de leur prérogative en matière d'exonération et de taux (notamment taxe d'habitation sur les résidences secondaires, imposition des logements vacants...)



Les orientations budgétaires 2020



Stratégie financière du municipale

□ Notre ligne de conduite

- Adapter le Plan Pluriannuel d'investissement à la fin de ce municipale
- Parvenir à un endettement de l'ordre de 25 M€ en fin de municipale
- Maintenir un ratio de solvabilité (dette/épargne brute) inférieur à 10 ans avec un objectif de ratio cible de 8 ans en 2020 (au bilan)
- Maintenir les charges de fonctionnement pour réaliser les objectifs d'investissement



La ligne directrice pour la construction du budget 2020

- Adapter nos charges de fonctionnement au regard des contraintes pesant sur la collectivité et de l'évolution de l'activité des services à la population
- Consolider les ressources de fonctionnement.
- Préserver des marges de manœuvre financières.
- Mettre en œuvre une politique d'investissements structurants du territoire



Adapter nos charges de fonctionnement

❑ Les charges à caractère général

- ❑ Evolution sensible des charges à caractère général (+ 305 k€ par rapport au Budget 2019) pour tenir compte des éléments suivants :
 - ❑ Un effort nécessaire sur l'entretien du patrimoine (bâtiments, véhicules) de la collectivité
 - ❑ Des dépenses sur contrat en hausse (contrôles et vérifications obligatoires....)
 - ❑ Une hausse des dépenses liées à l'évolution des services à la population
 - ✓ Augmentation de la fréquentation dans les restaurants scolaires et les accueils périscolaires
 - ✓ Comptabilisation sur une année pleine de services repris en régie au cours de l'année 2019 (ALSH 10-14 ans)
 - ✓ Augmentation des dépenses en lien avec le projet de réorganisation de la gestion de la Porte Saint Michel
- ➔ A noter que ces augmentations de charges sont compensées par une augmentation des recettes

❑ Les charges de personnel

- ❑ Des charges évaluées sur la base des hypothèses suivantes :
 - ❑ Prise en compte des avancements de grades, d'échelons et du GVT
 - ❑ Augmentation du SMIC
 - ❑ Impact sur une année pleine des recrutements effectués en cours d'année 2019
 - ❑ Impact des nouveaux recrutements envisagés sur 2020
 - ❑ Impact de l'organisation des élections municipales
 - ❑ Impact du projet de réorganisation de la gestion de la Porte Saint Michel avec une ouverture annuelle.
- ❑ Au regard de ces données, les charges de personnel s'établirait à 11 363 k€ en 2020, soit une évolution de +0,94% par rapport aux crédits inscrits au Budget 2019

❑ Les autres charges courantes

- ❑ Evolution de +4,58% de ces dépenses liées à 2 facteurs :
 - ❑ Une augmentation de 100 k€ de la subvention versée au CCAS afin de garantir l'équilibre de son budget
 - ❑ Une augmentation des subventions versées aux OGEC, liée à l'instauration de la scolarité obligatoire dès 3 ans (+ 50k€ en 2020, puis + 200 k€ à partir de 2021)



Consolider nos ressources

❑ Les Dotations et subventions

- ❑ Ces ressources sont évaluées à 3 528 k€ pour 2020, soit une quasi stabilité par rapport à 2019 avec :
 - ✓ Une Dotation Forfaitaire à 1 800 k€
 - ✓ Une Dotation Nationale de Péréquation à 440 k€
 - ✓ Une suppression de la Dotation de Solidarité Urbaine
 - ✓ Des compensations fiscales à 449 k€
 - ✓ Autres dotations (Région, Département, CAF) : 839 k€

❑ Les autres produits (produits des services et autres produits courants)

- ❑ Ces ressources sont évaluées à 1 929 k€ (1 772 k€ au BP 2019)

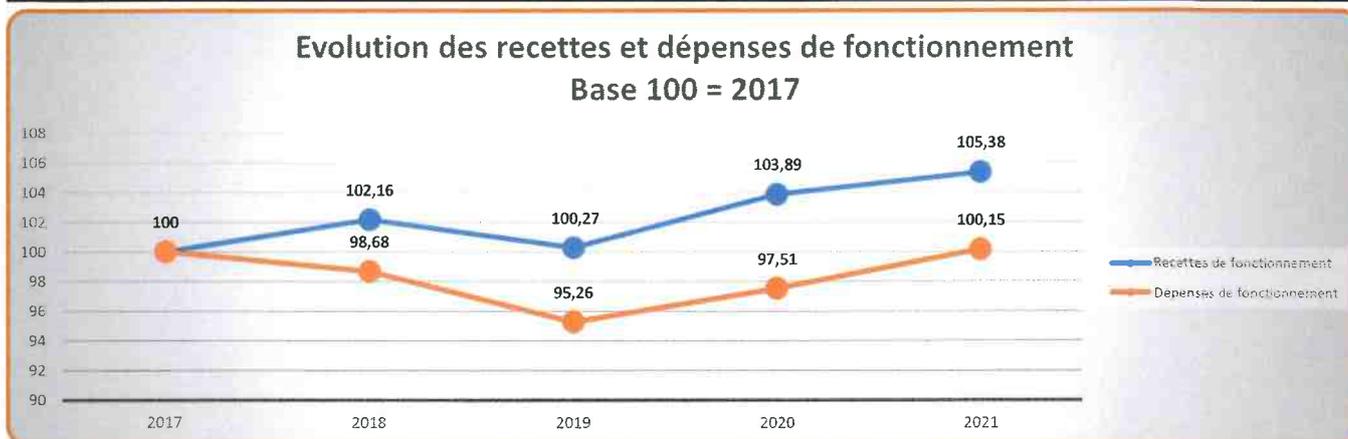
❑ Les produits fiscaux

- ❑ Le produit des contributions directes prend en compte la refonte fiscale liée à la suppression de la Taxe d'Habitation. Le budget 2020 est construit sur une hypothèse de croissance de l'ordre de 3% des contributions directes
- ❑ Une attribution de compensation qui tient compte des transferts de compétences
 - ✓ Transfert compétence SDIS
 - ✓ Impact mutualisation de l'activité commande publique
- ❑ Des autres produits (Taxe séjour, Droits de mutation) établis sur la base du niveau de réalisation de 2019
 - ✓ Taxe de séjour : 160 k€
 - ✓ Droits de mutation : 1 000 k€



Les prévisions budgétaires – Section de Fonctionnement

FONCTIONNEMENT (K€)	2017*	2018*	2019*	2020	2021
Produits fiscaux et taxes	14 422	15 015	14 484	15 091	15 451
Dotations et subventions	3 749	3 644	3 551	3 528	3 489
Atténuation de charges	690	737	702	705	705
Produits des services	920	919	1 191	1 325	1 340
Autres produits	754	663	653	677	654
Total Recettes réelles de fonctionnement	20 534	20 978	20 581	21 326	21 639
Charges de fonctionnement courant	3 747	3 303	3 362	3 667	3 660
Charges de personnel	11 070	11 241	11 257	11 363	11 590
Subventions et participations	3 368	3 264	2 737	2 862	3 022
Charges financières	680	945	656	595	620
Autres charges	372	230	323	260	350
Total Dépenses réelles de fonctionnement	19 237	18 982	18 335	18 747	19 242



* Données consolidées : BP + BS + DM

La politique d'investissement

- Une politique d'investissement orientée autour de 3 axes :
 - Poursuivre la réalisation des grands projets d'investissements structurants
 - Programme pluriannuel de restauration des édifices patrimoniaux
 - Etudes de maîtrise d'œuvre d'école Maison Neuve
 - Réhabilitation du complexe sportif Jean Ménager
 - L'aménagement de la Rue du Ber à Saillé
 - Mettre l'accent sur l'entretien et le renouvellement du patrimoine communal
 - Poursuite du programme de réhabilitation des voiries communales
 - Programme de rénovation des bâtiments communaux
 - Mise en œuvre d'un programme pluriannuel du parc auto de la ville
 - Constitution de nouvelles réserves foncières
 - Investir pour permettre aux services municipaux d'offrir au quotidien un service de qualité aux guérandais

La programmation des investissements 2020-2021

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BUDGET 2020	BUDGET 2021	TOTAL 2020-2021
GRANDS PROJETS D'INVESTISSEMENT <i>(voir détail ci-après)</i>	2 785 000,00 €	6 723 000,00 €	9 508 000,00 €
TRAVAUX AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS <i>(voir détail ci-après)</i>	1 571 500,00 €	1 900 000,00 €	3 471 500,00 €
TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE RENOVATION DU PATRIMOINE BATI COMMUNAL <i>(voir détail ci-après)</i>	873 644,00 €	697 000,00 €	1 570 644,00 €
AUTRES INVESTISSEMENTS <i>(Attribution de compensation, Syndicat de la Madeleine, Travaux en régie)</i>	763 631,00 €	789 631,00 €	1 553 262,00 €
RENOUVELLEMENT DU PARC AUTO ET MATERIEL TECHNIQUE	555 000,00 €	362 000,00 €	917 000,00 €
RESERVES FONCIERES	523 800,00 €	30 000,00 €	553 800,00 €
EQUIPEMENTS DES SERVICES	176 660,00 €	90 500,00 €	267 160,00 €
SUBVENTIONS COMMUNALES <i>(Aide à l'accession à la propriété, Rénovation des vitrines commerciales...)</i>	145 000,00 €	145 000,00 €	290 000,00 €
TOTAL	7 394 235,00 €	10 737 131,00 €	18 131 366,00 €

Les grands projets d'investissement 2020-2021

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BUDGET 2020	BUDGET 2021	TOTAL 2020-2021
REHABILITATION COMPLEXE JEAN MENAGER	800 000,00 €	780 000,00 €	1 580 000,00 €
PROGRAMME PLURI-ANNUEL RESTAURATION EDIFICES PATRIMONIAUX	750 000,00 €	840 000,00 €	1 590 000,00 €
CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE MAISON NEUVE	635 000,00 €	4 300 000,00 €	4 935 000,00 €
MISE EN VALEUR DU VILLAGE DE SAILLE	380 000,00 €	628 000,00 €	1 008 000,00 €
AMENAGEMENT LOCAL PLACE SAINT JEAN	120 000,00 €	- €	120 000,00 €
AMENAGEMENT OSSUAIRE - VESTIAIRES - LOCAL ARCHIVES	75 000,00 €	- €	75 000,00 €
EXTENSION CIMETIERES PAYSAGER	25 000,00 €	175 000,00 €	200 000,00 €
TOTAL	2 785 000,00 €	6 723 000,00 €	9 508 000,00 €

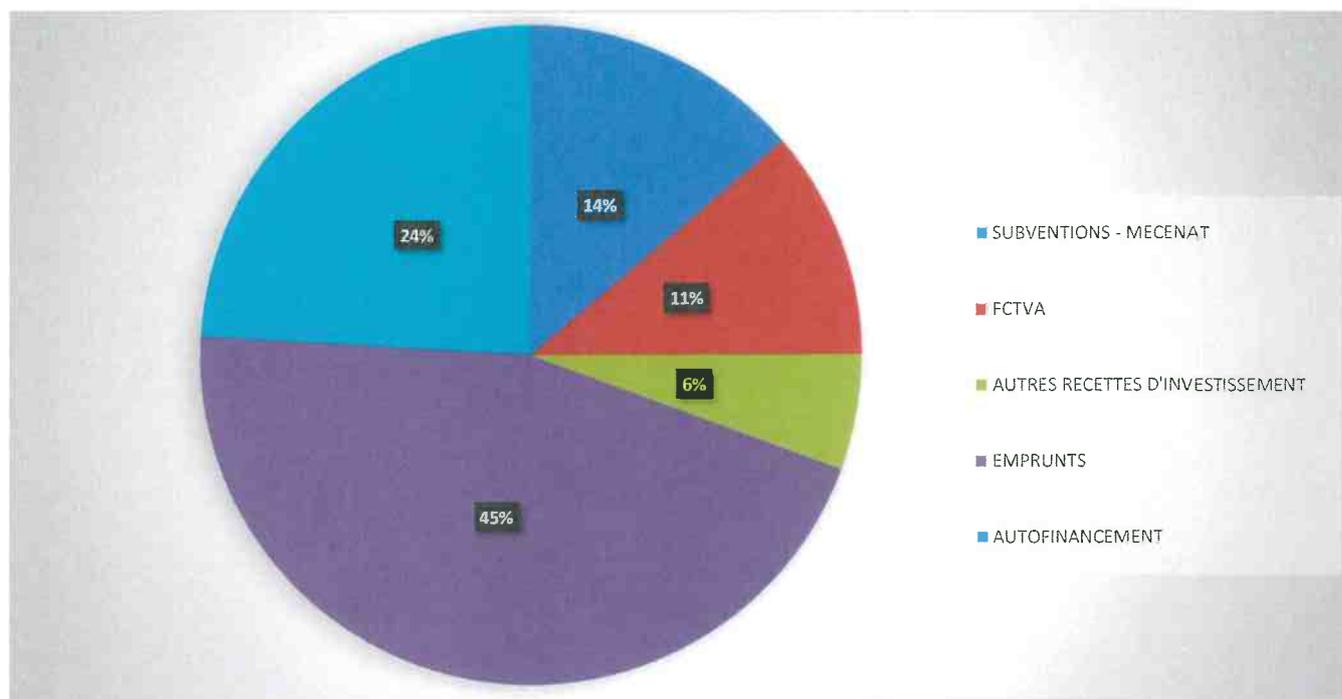
Les travaux d'aménagement des espaces publics 2020-2021

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BUDGET 2020	BUDGET 2021	TOTAL 2020-2021
PAVC	550 000,00 €	795 000,00 €	1 345 000,00 €
ROUTE DES MARAIS	192 000,00 €		192 000,00 €
ECLAIRAGE PUBLIC (PPP)	168 500,00 €	158 000,00 €	326 500,00 €
ESPACES VERTS	130 000,00 €		130 000,00 €
DIVERS ETUDES	114 000,00 €	13 000,00 €	127 000,00 €
TRAVAUX RESEAUX	98 000,00 €	65 000,00 €	163 000,00 €
BOULEVARD DE GAULLE	70 000,00 €	180 000,00 €	250 000,00 €
FAUBOURG BIZIENNE	60 000,00 €		60 000,00 €
ETIER DU POULIGUEN	45 000,00 €	45 000,00 €	90 000,00 €
EQUIPEMENTS DE VOIRIE	30 000,00 €	50 000,00 €	80 000,00 €
AIRE DE JEUX	30 000,00 €	30 000,00 €	60 000,00 €
FAUBOURG SAINT MICHEL	30 000,00 €	210 000,00 €	240 000,00 €
ITINERAIRES CYCLABLES	30 000,00 €		30 000,00 €
TRAVAUX VILLAGE	24 000,00 €	48 000,00 €	72 000,00 €
ZONE 30		36 000,00 €	36 000,00 €
FAUBOURG SAINT ANNE		30 000,00 €	30 000,00 €
RUE DES AVOCETTES		240 000,00 €	240 000,00 €
TOTAL	1 571 500,00 €	1 900 000,00 €	3 471 500,00 €

Les travaux d'entretien et de rénovation du patrimoine bâti 2020-2021

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BUDGET 2020	BUDGET 2021	TOTAL 2020-2021
CENTRE CULTUREL ATHANOR	210 000,00 €	395 000,00 €	605 000,00 €
DIVERS BATIMENTS	155 000,00 €	125 000,00 €	280 000,00 €
TRIBUNE JEAN MENAGER	152 444,00 €		152 444,00 €
TENNIS BREHADOUR	150 000,00 €		150 000,00 €
MULTIACCUEIL LES CASTELLOUS	46 000,00 €		46 000,00 €
ECOLE PRIMAIRE DU BOIS ROCHEFORT	40 000,00 €		40 000,00 €
MAIRIE CENTRALE	38 200,00 €	48 000,00 €	86 200,00 €
PARKING DES REMPARTS	37 000,00 €	- €	37 000,00 €
CENTRE VICTOR HUGO	20 000,00 €		20 000,00 €
PASSERELLE ABREUVOIR	10 000,00 €		10 000,00 €
PARKING BALZAC	10 000,00 €	- €	10 000,00 €
MAISON DE LA FAMILLE	5 000,00 €		5 000,00 €
MAIRIE ANNEXE DE LA MADELEINE	- €	59 000,00 €	59 000,00 €
CENTRE ADMINISTRATIF	- €	50 000,00 €	50 000,00 €
APS DU BOIS ROCHEFORT	- €	20 000,00 €	20 000,00 €
TOTAL	873 644,00 €	697 000,00 €	1 570 644,00 €

Le financement des investissements 2020-2021



Les équilibres financiers

Les conséquences sur les équilibres financiers

Montant exprimé en K€	2018	2019	2020	2021
Epargne de gestion	4 387	4 268	3 654	3 400
Epargne Brute	3 491	3 640	3 062	2 774
Epargne Nette	1 428	1 479	821	636
Epargne Nette (hors dépenses et recettes exceptionnelles)	1 169	1 439	791	606

Endettement au bilan fin exercice	20 642 867	20 436 467	19 549 378	24 572 969
Dette/Epargne brute	5,9	5,6	6,4	8,9
Endettement au bilan + hors bilan fin exercice	25 100 681	24 765 467	23 748 768	28 643 147
Dette Bilan + Hors Bilan/Epargne brute	7,2	6,8	7,8	10,3

Rappel Données DOB 2019

Endettement au bilan fin exercice	20 642 867	21 532 088	20 593 549
Dette/Epargne brute	8,0	7,5	7,6
Endettement au bilan + hors bilan fin exercice	25 100 681	25 860 690	24 792 939
Dette Bilan + Hors Bilan/Epargne brute	9,7	9,0	9,2

Autres éléments d'orientation

Les relations financières avec CAP Atlantique

- Les impacts financiers des transferts de compétences et des mutualisation

Evolution de l'Attribution de Compensation de Guérande - Situation 2019		
Produit TP de référence		3 880 539,00 €
Charges nettes transférées dernière révision : 2009		79 210,00 €
TRANSFERTS DE COMPETENCES ET MUTUALISATIONS	Mutualisation Informatique	348 397,00 €
	Archives	11 206,00 €
	Enseignement musical	450 695,00 €
	Eaux pluviales - Fonctionnement	80 213,00 €
	Eaux pluviales - Investissement	53 332,00 €
	Tourisme - Fonctionnement	267 167,00 €
	Tourisme - Investissement	27 623,00 €
	Développement Economique - Fonctionnement	79 882,00 €
	Développement Economique - Investissement	79 221,00 €
	GEMAPI	4 486,00 €
	SDIS	488 294,00 €
Total à déduire pour 2019		1 969 726,00 €
AC 2019		1 910 810,00 €

Les relations financières avec CAP Atlantique

- Les évolutions en matière de transferts de compétences et de mutualisation à l'horizon 2020
 - Mutualisation de l'activité commande publique à compter du 1^{er} janvier 2020
- Evolution de l'Attribution de Compensation de Guérande à l'horizon 2021

Evolution de l'Attribution de Compensation de Guérande				
	2019	2020	2021	
Produit TP de référence	3 880 536,00 €	3 880 536,00 €	3 880 536,00 €	
Charges nettes transférées dernière révision : 2009	79 210,00 €	79 210,00 €	79 210,00 €	
TRANSFERTS DE COMPETENCES ET MUTUALISATIONS	Mutualisation Informatique	348 397,00 €	368 079,00 €	379 121,00 €
	Archives	11 206,00 €	11 036,00 €	11 036,00 €
	Enseignement musical	450 695,00 €	450 695,00 €	450 695,00 €
	Eaux pluviales - Fonctionnement	80 213,00 €	80 213,00 €	80 213,00 €
	Eaux pluviales - Investissement	53 332,00 €	76 787,00 €	102 787,00 €
	Tourisme - Fonctionnement	267 167,00 €	267 167,00 €	267 167,00 €
	Tourisme - Investissement	27 623,00 €	27 623,00 €	27 623,00 €
	Développement Economique - Fonctionnement	79 882,00 €	79 882,00 €	79 882,00 €
	Développement Economique - Investissement	79 221,00 €	79 221,00 €	79 221,00 €
	GEMAPI	4 486,00 €	4 486,00 €	4 486,00 €
	SDIS	488 294,00 €	540 000,00 €	540 000,00 €
	Mutualisation Commande Publique	0,00 €	48 000,00 €	48 000,00 €
Total à déduire		1 969 726,00 €	2 112 399,00 €	2 149 441,00 €
ATTRIBUTION DE COMPENSATION		1 910 810,00 €	1 768 137,00 €	1 731 095,00 €

La dette



Evolution de la dette à l'horizon 2021

□ Evolution de l'encours de dette

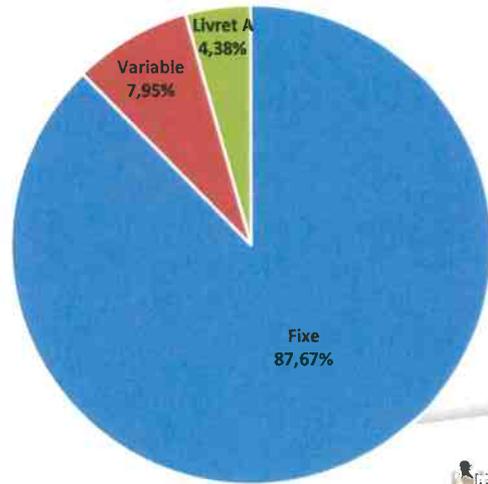
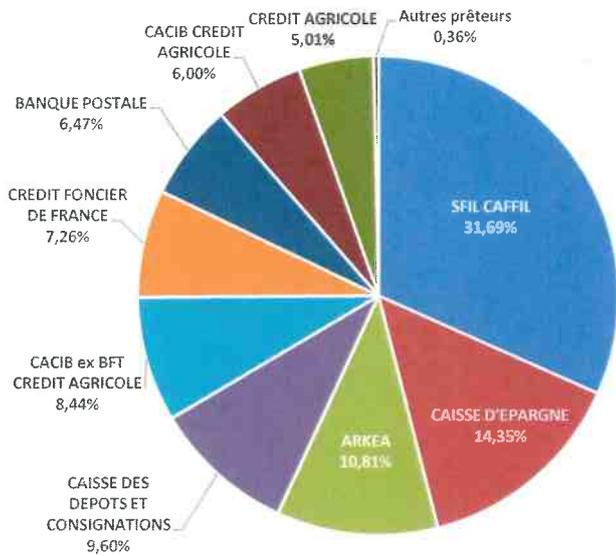
Dette avec simulation nouveaux emprunts	2019	2020	2021*
Dette au bilan au 31 décembre (k€)	20 436 k€	19 549 k€	24 573 k€
- Dont Dette sur emprunt (1641 et 16441)	16 547 k€	14 712 k€	13 113 k€
- Dont Emprunts nouveaux	1 691 k€	2 758 k€	9 534 k€
- Dont Dette PPP Eclairage Public	2 199 k€	2 079 k€	1 926 k€
Dette hors bilan (k€)	4 329 k€	4 199 k€	4 070 k€
- Dont Dette Bail Gendarmerie SNI	4 329 k€	4 199 k€	4 070 k€

□ Evolution de l'annuité de la dette

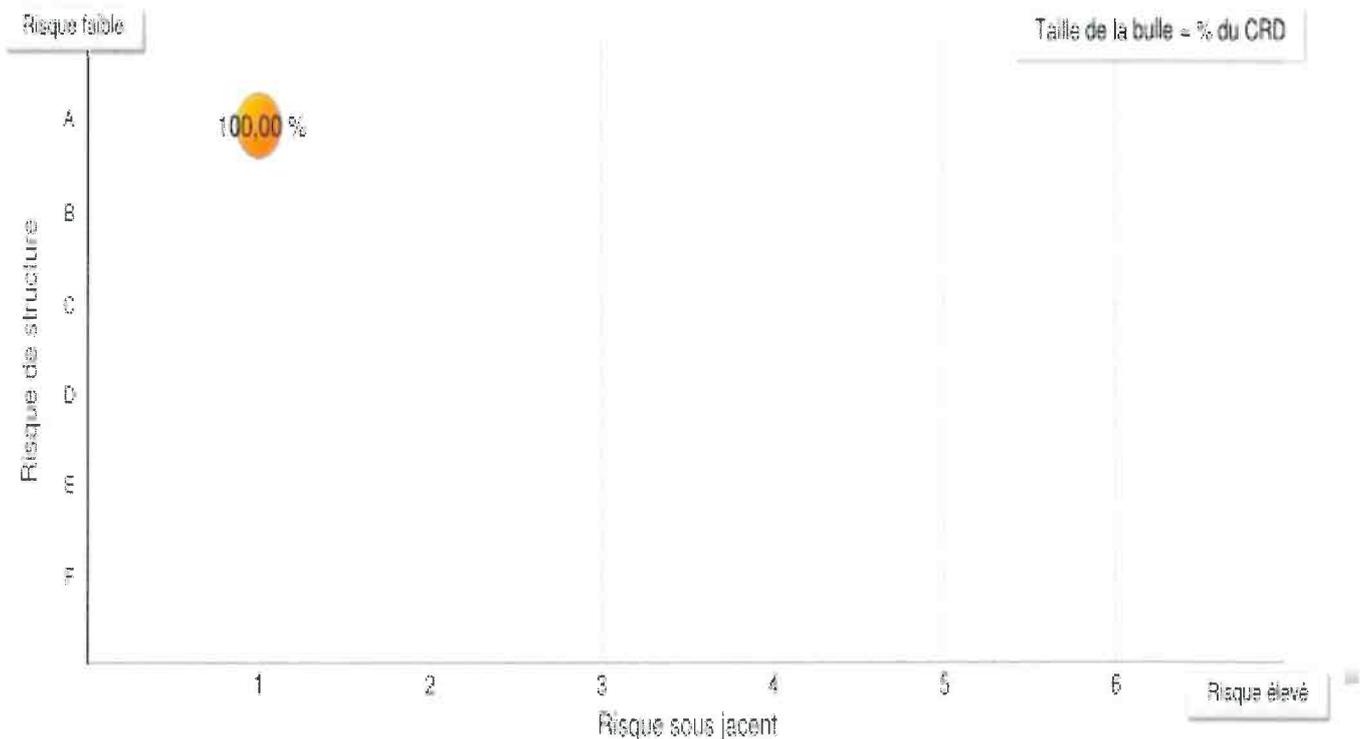
	2019	2020*	2021*
Intérêts de la dette (k€)	628 k€	592 k€	626 k€
- Dont intérêts sur emprunts existants	458 k€	419 k€	378 k€
- Dont intérêts sur emprunts nouveaux	23 k€	32 k€	111 k€
- Dont intérêts sur dette PPP Eclairage Public	70 k€	67 k€	64 k€
- Dont intérêts sur Dette Gendarmerie (écritures de régularisation sur 2018)	73 k€	73 k€	73 k€
Capital de la dette (k€)	2 160 k€	2 241 k€	2 292 k€
- Dont capital sur emprunts existants	1 779 k€	1 835 k€	1 599 k€
- Dont capital sur emprunts nouveaux	109 k€	133 k€	224 k€
- Dont capital sur dette PPP Eclairage Public	142 k€	144 k€	184 k€
- Dont capital sur Dette Gendarmerie (écritures de régularisation sur 2018)	130 k€	130 k€	130 k€
Total de l'annuité (k€)	2 788 k€	2 833 k€	2 763 k€

Structure de la dette au 31 décembre 2019

Capital Restant Dû	Remboursement en capital	Intérêts de la dette
20 436 467 €	2 160 112 €	628 253 €



La structure de la dette en fonction du risque de taux



Les effectifs



Les orientations

- ❑ Évolution globale de la masse salariale limitée à 2 % y compris GVT
- ❑ Pas d'évolution dans le mode de rémunération
- ❑ Pérennisation du temps de travail hebdomadaire à 35h



Evolution des dépenses de personnel

	CA 2017	CA 2018	CA 2019*	2020	2021
	11 020 k€	10 891 K€	11 020 k€	11 363 K€	11 590 K€
Evolution		- 1,17%	1,18%	3,11%	2,00%

* Montant provisoire

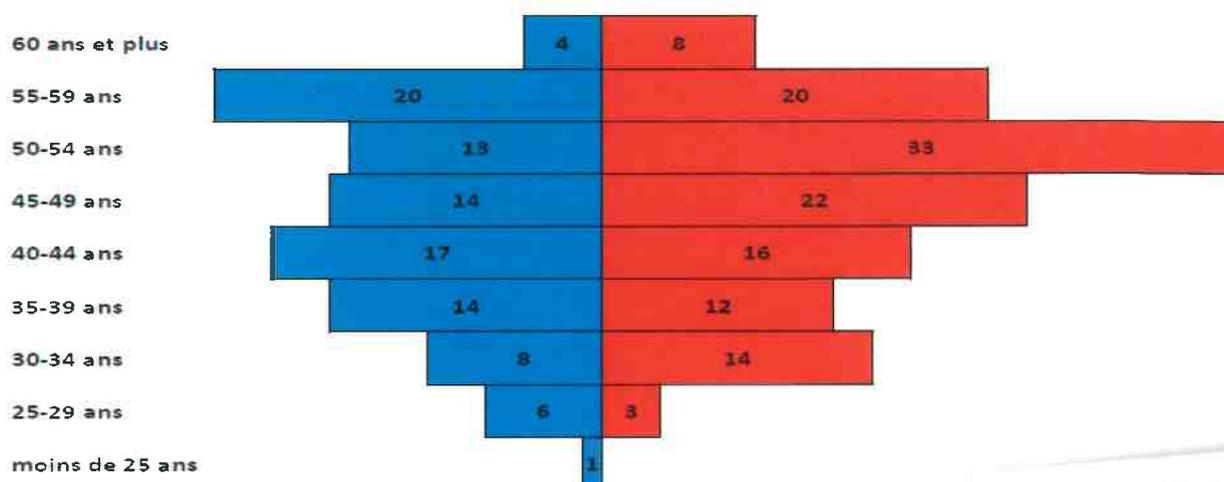


Evolution des effectifs

	Situation au 31/12/2017		Situation au 31/12/2018	
	Effectif	ETP	Effectif	ETP
Titulaires	219	207	216	205,30
Non titulaires	51	31	9	6,40
TOTAL	270	238	225	211,70

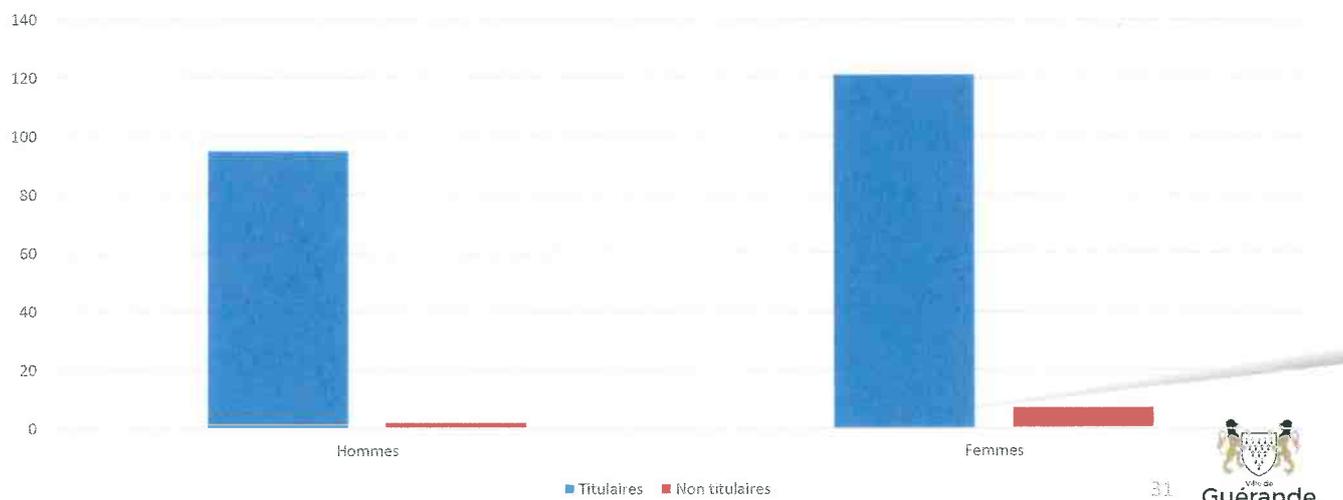
HOMMES = 97

FEMMES = 128



Structure de la population

	Hommes		Femmes	
	Nombre	%	Nombre	%
Titulaires	95	43,98%	121	56,01%
Non titulaires	2	22,22%	7	77,77%
TOTAL	97		128	



Répartition du personnel par catégorie et sexe

	Hommes	Femmes
Catégorie A	7	9
Catégorie B	15	22
Catégorie C	75	97
TOTAL	97	128

